

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE LE LUNDI 19 AOÛT 2024 À 19H30, AU CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE DE LA POINTE-VALAINE, SITUÉ AU 85, RUE D'OXFORD, À OTTERBURN PARK, PROVINCE DE QUÉBEC

À cette séance ont été dûment convoqués, selon la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil municipal.

À l'ouverture de la séance sont présents : mesdames les conseillères/messieurs les conseillers Jacques Portelance, Marc Girard Alleyn, Claude Leroux, Clarisse Viens, Natacha Thibault formant quorum sous la présidence de madame la Mairesse Mélanie Villeneuve.

Autre(s) présence(s) : Madame la greffière Alexandra Quenneville et Monsieur François Deneault, Directeur Service territoire et environnement.

Après vérification du quorum, la Mairesse déclare la séance ordinaire du 19 août 2024 ouverte.

**RÉSOLUTION
2024-08-251**

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La séance est ouverte à 19:33.

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Claude Leroux, appuyé par monsieur le conseiller Marc Girard Alleyn :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance avec la modification suivante apportée au titre du point 6.1, lequel doit désormais être lu :

6.1 Demande de budget supplémentaire pour l'exercice financier - RISIVR

1. Adoption de l'ordre du jour

1.1 Adoption de l'ordre du jour

1.2 Rapport mensuel du conseil

2. Première période de questions

3. Adoption des procès-verbaux des séances du conseil et dépôt des procès-verbaux des réunions, des commissions et des comités

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 15 juillet 2024

4. Avis de motion

5. Règlementation

5.1 Adoption du règlement 384-9 modifiant le règlement 384 décrétant la rémunération et l'allocation de dépenses des membres du conseil municipal de la Ville d'Otterburn Park

5.2 Adoption du Règlement 431-47 modifiant le Règlement de zonage 431 afin de modifier les normes encadrant le stationnement pour la zone H-111 et augmenter la superficie d'espace vert sur les terrains

6. Administration générale

6.1 Acceptation - Demande de budget supplémentaire pour l'exercice financier 2024 -RISIVR

- 6.2 Développement de l'équipe de direction – Octroi de contrat
- 6.3 Prolongation période probatoire - Préposé aux travaux publics - Entente entre la Ville et le Syndicat des travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce (section locale 501 - Autorisation de signature)
- 6.4 Enregistrement des séances du conseil municipal et consultations citoyennes
- 6.5 Acte d'échange - Développement Le Patriote - Autorisation de signature
- 6.6 Acte de servitude Hydro-Québec et Bell Canada - Développement Le Patriote Phase 2 - Autorisation de signature
- 6.7 Acte de servitude Hydro-Québec et Bell Canada - Développement Le Patriote Phase 2 - Autorisation de signature
- 6.8 Demande d'autorisation - Sollicitation sur le territoire d'Otterburn Park
- 7. Finances**
 - 7.1 Acceptation des déboursés pour la période du 17 juillet 2024 au 19 août 2024
 - 7.2 Financement des projets - Programme triennal d'immobilisations 2024 - Sources de financement - Autorisation
 - 7.3 Modification de la résolution 2024-07-242 - Octroi de contrat - Terrassement arrière-lot - Pointe-Valaine
- 8. Développement et mise en valeur du territoire**
- 9. Travaux publics**
 - 9.1 Déplacement de poteau d'Hydro-Québec sur l'une des extrémités de la rue Louis-Lévesque - Estimation budgétaire des coûts de Vidéotron
- 10. Famille, culture et loisir**
 - 10.1 Demande d'aide financière – Société d'histoire et de généalogie de Beloeil/Mont-Saint-Hilaire
- 11. Environnement**
 - 11.1 Renouvellement - Contribution au fonds des municipalités pour la biodiversité
- 12. Sécurité aux citoyens**
- 13. Affaires nouvelles**
- 14. Deuxième période de questions**
- 15. Levée de la séance**

RAPPORT MENSUEL DU CONSEIL

Monsieur le conseiller Marc Girard Alleyne

- 16 juillet : Plénier spécial;
- 17 juillet : Lac-à-l'épaule;
- 14 août : Commission des finances;
- 15 août : Visite pour une dérogation mineure sur la rue Ostiguy;
- 16 août : Caucus;

Monsieur le conseiller Claude Leroux

- 16 juillet : Rencontre avec la DG et collègues concernant proposition des cols bleus pour renouvellement de la convention collective;

- 29 juillet : Rencontre avec direction des travaux publics et loisirs concernant l'entretien des patinoires pour cet hiver;
- 12 août : Commission sur la mobilité active et la sécurité;
- 13 août : Comité consultatif d'urbanisme à titre d'observateur;
- 14 août : Commission des finances;
- 16 août : Caucus avec les collègues concernant les objectifs sur les priorités budgétaires pour la prochaine année;

Monsieur le conseiller Jacques Portelance

- 16 juillet : Rencontre du Conseil sur différents sujets;
- 17 juillet : Journée de discussion sur la planification stratégique incluant le Conseil et les employés-cadres;
- 13 août : rencontre conjointe du Comité consultatif d'urbanisme et Conseil avec un développeur pour plusieurs projets;
- 16 août : rencontre du Conseil sur les priorités au budget 2025;
- Diverses dates : Présence aux activités de la ville (projection de film et lecture de contes); Présence au Grand Saut Hilairemontais et la Traversée de la rivière; Présence à la pièce de théâtre Le Mystère du Graal présenté par la Société Pointe Valaine et L'Arrière Scène; et Visite des citoyens de mon district suite aux pluies diluviennes

Madame la conseillère Clarisse Viens

- 19 juillet : Présence pour la performance d'un humoriste;
- 12 août : Comité plénier;
- 13 août : Suivi des inondations auprès de citoyens - Recherche pour cibler les permis émis pour les dérogations mineures lors de la construction des maisons en rangées du H-111 Angélique Gazaille, notamment;
- 17 août : Présence à la performance d'Anthony Kavanagh à la Pointe-Valaine;
- 18 août : Présence au spectacle Le Mystère du Graal - Rencontre des citoyens de mon district et distribution des pochettes pour les nouveaux arrivés;
- 19 août : Comité plénier;

Madame la conseillère Natacha Thibault

- 5 août : Rencontre à l'interne pour discuter des patinoires à venir l'hiver passé;
- 13 août : Comité consultatif d'urbanisme;
- 16 août : Rencontre interne pour discuter des priorités du conseil à venir;

Madame la mairesse Mélanie Villeneuve

- 17 juillet : Lac-à-l'épaule de la planification stratégique;
- 18 juillet : Rencontre avec Exo (service à la demande);
- 8 août : Séance préparatoire du conseil de la MRC;
- 12 août : Commission de sécurité;

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Certaines personnes ont consigné leur nom au registre pour la première période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le règlement numéro 475 portant sur la régie interne des séances du conseil municipal. Elles ont posé les questions suivantes de 19h48 à 19h49 :

- **Monsieur Sébastien Borduas** : 6.6 - Servitude Hydro-Québec et Bell

**RÉSOLUTION
2024-08-252**

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 15 JUILLET 2024

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Claude Leroux, appuyé par madame la conseillère Natacha Thibault :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 15 juillet 2024, tel que rédigé.

**RÉSOLUTION
2024-08-253**

ADOPTION DU RÈGLEMENT 384-9 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 384 DÉCRÉTANT LA RÉMUNÉRATION ET L'ALLOCATION DE DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné et le projet de Règlement présenté et déposé à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 17 juin 2024;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de Règlement le 13 juin 2024 et une copie du Règlement le 15 août 2024;

CONSIDÉRANT que monsieur le conseiller Marc Girard Alleyn a fait mention de l'objet et de la portée du Règlement;

CONSIDÉRANT que la greffière a pris les dispositions nécessaires pour que le Règlement soit mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Marc Girard Alleyn, appuyé par monsieur le conseiller Claude Leroux :

QUE le conseil adopte le règlement 384-9 modifiant le règlement 384 décrétant la rémunération et l'allocation de dépenses des membres du conseil municipal de la Ville d'Otterburn Park tel que rédigé.

**RÉSOLUTION
2024-08-254**

ADOPTION DU RÈGLEMENT 431-47 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 431 AFIN DE MODIFIER LES NORMES ENCADRANT LE STATIONNEMENT POUR LA ZONE H-111 ET AUGMENTER LA SUPERFICIE D'ESPACE VERT SUR LES TERRAINS

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné et le projet de Règlement présenté et déposé à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 27 mai 2024;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de Règlement le 16 mai 2024 et une copie du Règlement le 1 août 2024;

CONSIDÉRANT que madame la conseillère Natacha Thibault a fait mention de l'objet et de la portée du Règlement;

CONSIDÉRANT que la greffière a pris les dispositions nécessaires pour que le Règlement soit mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Natacha Thibault, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

QUE le conseil adopte le Règlement 431-47 modifiant le Règlement de zonage 431 afin de modifier les normes encadrant le stationnement pour la zone H-111 et augmenter la superficie d'espace vert sur les terrains tel que rédigé.

**RÉSOLUTION
2024-08-255**

DEMANDE DE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE POUR L'EXERCICE FINANCIER - RISIVR

CONSIDÉRANT que l'exercice financier se terminant au 31 décembre 2023 de la RISIVR est déficitaire de 155 325 \$;

CONSIDÉRANT que le pourcentage attribuable à la Ville d'Otterburn Park est de 10.10622%, représentait une quote-part supplémentaire d'un montant de 15 697.49 \$;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par monsieur le conseiller Marc Girard Alleyn :

QUE le conseil autorise le paiement de la quote-part supplémentaire de la Ville d'Otterburn Park réclamée visant à combler le déficit de l'année 2023 de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu, soit 15 697,49 \$;

QU'UN virement budgétaire du même montant en provenance du poste budgétaire 02-415-01-690 - Réseau égout - Recharge- Service, afin de procéder au paiement.

**RÉSOLUTION
2024-08-256**

DÉVELOPPEMENT DE L'ÉQUIPE DE DIRECTION – OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 1 août 2024;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Claude Leroux, appuyé par monsieur le conseiller Marc Girard Alleyn :

QUE la Ville octroie l'ajout au contrat initial pour du coaching individuel, à l'entreprise Gestion Solem, pour un montant de 6 036.19 \$, taxes applicables incluses et conformément aux termes et conditions fixés par la Ville, pour un montant total de contrat de 24 228.03 \$, taxes incluses.

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense au montant de 5 511.84 \$, taxes nettes, soient puisés à même le poste budgétaire 02-160-00-454 - RH - Formation et qu'un virement sera effectué de ce même montant en provenance du poste budgétaire 02-131-01-690 - Projets spéciaux - Divers

**RÉSOLUTION
2024-08-257**

PROLONGATION PÉRIODE PROBATOIRE - PRÉPOSÉ AUX TRAVAUX PUBLICS - ENTENTE ENTRE LA VILLE ET LE SYNDICAT DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES UNIS DE L'ALIMENTATION ET DU COMMERCE (SECTION LOCALE 501 - AUTORISATION DE SIGNATURE)

CONSIDÉRANT que la Ville et le Syndicat des travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce (section locale 501) (ci-après Syndicat) consentent à modifier la convention collective des cols bleus concernant la période de probation de l'employé numéro 3183;

CONSIDÉRANT que pour effectuer l'ensemble des tâches de son poste, cet employé doit détenir un permis de conduire de classe 3;

CONSIDÉRANT que l'employé 3183 ne sera pas en mesure d'obtenir ledit permis à l'intérieur de sa période de probation;

CONSIDÉRANT la recommandation du Directeur service territoire et environnement formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 30 juillet 2024;

IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES VOIX, tel que proposé par madame la conseillère Natacha Thibault, appuyé par monsieur le conseiller Marc Girard Alleyn :

QUE le conseil municipal autorise le texte de la lettre d'entente intervenu entre les parties le 6 août 2024 afin de prolonger la période de probation de l'employé numéro 3183;

QUE Le conseil municipal autorise la directrice générale et le directeur territoire et environnement, à signer pour et au nom de la Ville, ladite lettre d'entente donnant effet à la présente résolution.

Sur cette proposition, Monsieur Claude Leroux appelle le vote :

ONT VOTÉ POUR LA PROPOSITION :
Monsieur le conseiller Jacques Portelance
Monsieur le conseiller Marc Girard Alleyn
Madame la conseillère Clarisse Viens
Madame la conseillère Natacha Thibault
Madame la mairesse Mélanie Villeneuve

ONT VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :
Monsieur le conseiller Claude Leroux

Pour : 5 Contre : 1

**RÉSOLUTION
2024-08-258**

**ENREGISTREMENT DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL ET CONSULTATIONS
CITOYENNES**

CONSIDÉRANT que la Ville désire offrir aux citoyens une rediffusion des séances du conseil ou consultations citoyennes de qualité;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

QUE la Ville octroi le contrat pour l'enregistrement des séances à TVR9 pour une durée de douze (12) mois;

QUE la Ville autorise le transfert des crédits budgétaires comme suit :

- Montant des crédits transférés : 7 600 \$
- Source des crédits : 02-140-00-141 - Greffe - Salaires réguliers
- Destination des crédits : 02-110-00-690 - Conseil - Frais généraux

**RÉSOLUTION
2024-08-259**

**ACTE D'ÉCHANGE - DÉVELOPPEMENT LE PATRIOTE - AUTORISATION DE
SIGNATURE**

CONSIDÉRANT que Me Josée Larivière a été mandatée afin de rédiger les actes d'échanges prévus et nécessaires au Développement Le Patriote en vertu de la résolution du conseil portant le numéro 2020-07-212;

CONSIDÉRANT le projet d'acte d'échange à intervenir entre la Ville, Patriote 2020 inc. et 9376-7614 Québec inc. rédigé par Me Josée Larivière, notaire;

CONSIDÉRANT que copie du projet d'acte a été remis au conseil le 15 août 2024;

CONSIDÉRANT que les opérations cadastrales ont été effectuées afin de permettre les échanges;

CONSIDÉRANT la recommandation de la chef division affaires juridiques et greffière formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 13 août 2024;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par madame la conseillère Natacha Thibault :

QUE la Ville accepte d'échanger les lots 6 397 669, 6 397 673, 6 397 677, 6 397 678 et 6 397 679 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Rouville en contrepartie des lots 6 605 752 et 6 605 753 dudit cadastre avec 9376-7614 Québec inc.;

QUE la Ville cède les lots 6 397 676, 6 397 680, 6 397 685 et 6 397 686 dudit cadastre en faveur de Patriote 2020 inc.;

QUE le conseil municipal approuve le contenu et la portée du projet final de l'acte d'échange à intervenir entre la Ville, Patriote 2020 inc. et 9376-7614 Québec inc., rédigé par Me Josée Larivière, notaire;

QUE cet échange soit fait sans soulte;

QUE le conseil municipal autorise la mairesse et la greffière, ou en leur absence, le maire remplaçant et l'assistante greffière, à agir à titre de représentant dûment autorisés de la Ville aux termes de l'acte d'échange précité reçu devant Me Josée Larivière, notaire et tout autre document permettant d'effectuer lesdits échanges de terrain.

**RÉSOLUTION
2024-08-260**

**ACTE DE SERVITUDE HYDRO-QUÉBEC ET BELL CANADA - DÉVELOPPEMENT LE
PATRIOTE PHASE 2 - AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT le projet d'acte de servitude en faveur d'Hydro-Québec et Bell Canada, rédigé par Me Geneviève Pelletier-Normand, notaire;

CONSIDÉRANT le plan et la description technique préparé par Vital Roy, arpenteur

géomètre, le 8 avril 2024 et portant le numéro 60 133 de ses minutes;

CONSIDÉRANT que la Ville est propriétaire des lots 6 397 686, 6 397 687 et 6 397 812 désignés au projet d'acte comme étant les fonds servants;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser la servitude requise sur l'assiette de servitude défini au projet d'acte ainsi qu'au plan et à la description technique;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Natacha Thibault, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

QUE le conseil municipal approuve le projet d'acte de servitude en faveur d'Hydro-Québec et Bell Canada, rédigé par Me Geneviève Pelletier-Normand, notaire ainsi que le plan préparé par Vital Roy, arpenteur géomètre, le 8 avril 2024 et portant le numéro 60 133 de ses minutes, lequel sera dûment annexé à l'acte;

QUE le conseil municipal autorise la mairesse et la greffière, ou en leur absence, le maire suppléant et l'assistante greffière, à agir à titre de représentants dûment autorisés, pour et au nom de la Ville, aux termes d'un acte de servitude en faveur d'Hydro-Québec et Bell Canada reçu devant Me Geneviève Pelletier-Normand, notaire et à signer tout autre document pouvant donner effet aux présentes;

**RÉSOLUTION
2024-08-261**

**ACTE DE SERVITUDE HYDRO-QUÉBEC ET BELL CANADA - DÉVELOPPEMENT LE
PATRIOTE PHASE 2 - AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT le projet d'acte de servitude en faveur d'Hydro-Québec et Bell Canada, rédigé par Me Geneviève Pelletier-Normand, notaire;

CONSIDÉRANT le plan et la description technique préparé par Jean-Sébastien Chaume, arpenteur géomètre, le 19 juin 2024 et portant le numéro 779 de ses minutes;

CONSIDÉRANT que la Ville est propriétaire des lots 6 397 669, 6 397 809 et 6 397 679 et 6 397 680 désignés au projet d'acte comme étant les fonds servants;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser la servitude requise sur l'assiette de servitude défini au projet d'acte ainsi qu'au plan et à sa description technique;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Natacha Thibault, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

QUE le conseil municipal approuve le projet d'acte de servitude en faveur d'Hydro-Québec et Bell Canada, rédigé par Me Geneviève Pelletier-Normand, notaire, ainsi que le plan préparé par Jean-Sébastien Chaume, arpenteur géomètre, le 19 juin 2024 et portant le numéro 779 de ses minutes, lequel sera dûment annexé à l'acte;

QUE le conseil municipal autorise la mairesse et la greffière, ou en leur absence, le maire suppléant et l'assistante greffière, à agir à titre de représentants dûment autorisés, pour et au nom de la Ville, aux termes d'un acte de servitude en faveur d'Hydro-Québec et Bell Canada reçu devant Me Geneviève Pelletier-Normand, notaire et à signer tout autre document pouvant donner effet aux présentes;

**RÉSOLUTION
2024-08-262**

**DEMANDE D'AUTORISATION - SOLLICITATION SUR LE TERRITOIRE
D'OTTERBURN PARK**

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu une demande de la société Happiness in the suitcases afin d'obtenir l'autorisation pour effectuer de la sollicitation sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Chef division des communications et relations avec les citoyens, dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 13 août 2023;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par monsieur le conseiller Marc Girard Alleyn :

QUE la Ville refuse la demande de sollicitation sur le territoire de la compagnie Happiness

in the suitcases.

**RÉSOLUTION
2024-08-263**

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 17 JUILLET 2024 AU 19 AOÛT 2024

CONSIDÉRANT que la Chef de division finances et trésorière soumet le registre des déboursés à l'approbation du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Claude Leroux, appuyé par monsieur le conseiller Marc Girard Alleyn :

D'APPROUVER les déboursés pour la période du 17 juillet 2024 au 19 août 2024, tels que ci-après :

Déboursés déjà versés:

Chèques nos 22072 à 22120 131 639.67 \$

Liste des dépôts directs nos 505339 à 505395 342 759.80 \$

Liste des prélèvements nos 7528 à 7554 14 095.35 \$

Paies 256 830.70 \$

Déboursés à venir:

Chèques nos 22121 à 22125 2 856.06 \$

Liste des dépôts directs nos à 505396 à 505409 229 290.56 \$

TOTAL DES DÉBOURSÉS 977 472.14 \$

**RÉSOLUTION
2024-08-264**

FINANCEMENT DES PROJETS - PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2024 - SOURCES DE FINANCEMENT - AUTORISATION

CONSIDÉRANT l'adoption du programme triennal des immobilisations 2024-2025-2026 de la Ville, le 20 décembre 2023, par la résolution 2023-12-307;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Marc Girard Alleyn, appuyé par monsieur le conseiller Claude Leroux :

QUE le conseil municipal autorise une affectation ne dépassant pas la somme de 225 000 \$ à même les excédents de fonctionnement non affectés, relativement à la réalisation des projets de 2024 du programme triennal de dépenses en immobilisations 2024-2025-2026, conformément à l'annexe soumise au soutien des présentes.

**RÉSOLUTION
2024-08-265**

MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2024-07-242 - OCTROI DE CONTRAT - TERRASSEMENT ARRIÈRE-LOT - POINTE-VALAINE

CONSIDÉRANT l'adoption du financement des projets du programme triennal d'immobilisations 2024;

CONSIDÉRANT que l'octroi du contrat via la résolution 2024-07-242 sera financé par une

autre source de financement que le budget de fonctionnement;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

QUE le conseil municipal autorise que les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 23-080-02-722 - Amélioration des infrastructures - Pointe-Valaine.

**RÉSOLUTION
2024-08-266**

DÉPLACEMENT DE POTEAU D'HYDRO-QUÉBEC SUR L'UNE DES EXTRÉMITÉS DE LA RUE LOUIS-LÉVESQUE - ESTIMATION BUDGÉTAIRE DES COÛTS DE VIDÉOTRON

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder au déplacement d'un poteau d'Hydro-Québec situé sur l'une des extrémités de la rue Louis-Lévesque;

CONSIDÉRANT que le déplacement du poteau relève des travaux municipaux de la Phase 1 du développement Le Patriote, lesquels travaux sont régis par une entente de travaux municipaux;

CONSIDÉRANT la recommandation du Chef de division des travaux publics et génie dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 29 juillet 2024;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

QUE la Ville approuve les frais de Vidéotron Ltée relativement au déplacement d'un poteau situé sur l'un des extrémités de la rue Louis-Lévesque;

QUE le conseil municipal autorise Patrick Boileau, à titre de Chef de division des travaux publics et génie, à signer pour et au nom de la Ville, la facture et l'autorisation d'effectuer les travaux et tout autre document nécessaire à la pleine réalisation des présentes;

**RÉSOLUTION
2024-08-267**

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET DE GÉNÉALOGIE DE BELOEIL/MONT-SAINT-HILAIRE

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière reçue à la Ville par l'organisme Société d'histoire et de généalogie de Beloeil–Mont-Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT que la mission de cet organisme à but non lucratif consiste notamment à

regrouper les personnes intéressées à la découverte, la connaissance, la diffusion et la conservation du patrimoine de Beloeil, de Mont-Saint-Hilaire et des environs dans le but d'instruire la population et de diffuser les résultats de ces recherches;

CONSIDÉRANT que leurs objectifs consistent entre autres à :

1. Adapter le modèle d'affaires afin d'assurer la pérennité de la SHGBMSH;
2. Offrir des services, des publications et des activités de qualité à nos membres et à un public varié;
3. Acquérir, traiter, conserver et diffuser les documents, fonds et collections d'archives déposées au Centre de documentation et d'archives;
4. Former les membres intéressés aux rudiments de la généalogie et les soutenir dans leurs recherches;

CONSIDÉRANT que la Société d'histoire et de généalogie de Beloeil–Mont-Saint-Hilaire (SHGBMSH), fondée en 1971 et incorporée en 1980, est un organisme à but non lucratif qui détient le statut d'organisme de charité, ce qui lui permet d'émettre des reçus d'impôt pour des dons en argent et en nature;

CONSIDÉRANT que la Société regroupe les villes et municipalités comprises à l'intérieur

du territoire originel des seigneuries de Belœil et de Rouville, soit Beloeil, McMasterville, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, Saint-Jean-Baptiste-de-Rouville et Saint-Mathieu-de-Beloeil;

CONSIDÉRANT la recommandation du technicien en loisirs formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 19 août 2024;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE la Ville verse un montant de 300 \$ à l'organisme Société d'histoire et de généalogie de Beloeil–Mont-Saint-Hilaire à titre d'aide financière;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-701-20-959 - LOISIRS - AIDE FINANCIÈRE.

**RÉSOLUTION
2024-08-268**

RENOUVELLEMENT - CONTRIBUTION AU FONDS DES MUNICIPALITÉS POUR LA BIODIVERSITÉ

CONSIDÉRANT que la Ville d'Otterburn Park a un rôle important à jouer pour la conservation, la restauration et la mise en valeur des milieux naturels sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la Société pour la nature et les parcs (ci-après la « SNAP »), organisme voué à la protection des milieux naturels et la Fondation de la faune du Québec (ci-après la « Fondation »), organisme dont la mission est la conservation et la mise en valeur de la faune et de ses habitats, ont mis sur pied un « Fonds des municipalités pour la biodiversité de la Ville d'Otterburn Park » (ci-après le « Fonds MB/Ville d'Otterburn Park ») qui est mis à la disposition des municipalités ou villes ou MRC afin de développer des projets de conservation de la biodiversité;

CONSIDÉRANT que chaque Fonds MB / Ville d'Otterburn Park est destiné à recevoir des contributions en argent et à les réserver exclusivement pour soutenir la réalisation de projets conformes au mandat de la Fondation et à des projets soumis par la Municipalité ou la Ville détentrice de ce Fonds MB;

CONSIDÉRANT que la Fondation s'engage à contribuer, pour les années 2024 à 2028 inclusivement, au Fonds MB/ Ville d'Otterburn Park selon l'une ou l'autre des modalités suivantes:

1. Pour chaque dollar de contribution versé par la Ville d'Otterburn Park en 2024-2025, 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028:

un montant équivalent à 7 % de la contribution de la Municipalité ou Ville ou MRC sera prélevé pour alimenter le Plan Nous (volet 3);

un montant équivalent à 8 % de la contribution de la Ville sera prélevé pour la gestion du Fonds MB/ Ville d'Otterburn Park par la Fondation.

2. Pour chaque dollar de contribution versé par la Ville d'Otterburn Park avec effet rétroactif pour 2024-2025 et ensuite pour 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028, la Fondation et ses partenaires verseront au Fonds MB/ Ville d'Otterburn Park un montant correspondant à 100% des contributions municipales. La contrepartie est calculée chaque année selon les paramètres applicables.

CONSIDÉRANT que le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (ci-après désigné le « MELCCFP ») soit autorisé à octroyer à la Fondation une subvention d'un montant maximal de 3 910 000 \$, soit un montant maximal de 977 500 \$ au cours de chacun des exercices financiers 2024-2025, 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028, pour le Fonds MB, lesquels fonds seront répartis entre les municipalités ou Villes ou MRC adhérentes pour versement obligatoire de 1 \$ par ménage lequel ne pourra pas, cependant, être inférieur à un financement annuel de 5 000 \$, pour les municipalités, villes ou MRC comptant moins de 5000 ménages et désirant renouveler ladite entente;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des Fonds MB est créé en vertu d'ententes entre des municipalités/villes/MRC et la Fondation et est destiné au développement de projets de

conservation des milieux naturels;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Natacha Thibault, appuyé par monsieur le conseiller Marc Girard Alleyn :

QUE la Ville d'Otterburn Park consente à verser au Fonds existant une contribution de 5 000 \$ pour chacune des années financières 2024-2025, 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028;

QUE la Ville d'Otterburn Park autorise la Fondation à verser rétroactivement audit Fonds de la Ville d'Otterburn Park la contribution du MELCCFP pour l'année financière 2024-2025, 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028;

QUE la Ville d'Otterburn Park autorise l'utilisation du montant ou une partie du montant déposé dans le Fonds pour le financement des projets de conservation de milieux naturels et de biodiversité. Ces projets seront préalablement développés en collaboration avec la Fondation;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 58-293-00-000 - DÉPÔT AU FONDS DE BIODIVERSITÉ;

QUE la mairesse ou le maire suppléant et la greffière soient autorisés à signer ladite entente ainsi que tout document afin de donner effet à la présente résolution.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Des personnes ont consigné leur nom au registre pour la deuxième période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le règlement numéro 475 portant sur la régie interne des séances du conseil municipal. Elles ont posé les questions suivantes de 20h30 à 20h46 :

- **Monsieur Sébastien Borduas** : Ligne Hydro-Québec
- **Madame Mathilde Givern-Héroux** : Agenda du comité consultatif d'urbanisme - PIIA
- **Monsieur Stéphane Grignon** : PIIA et Ressources humaines

**RÉSOLUTION
2024-08-269**

LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Claude Leroux, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE la présente séance soit et est levée à 20:46.

Mairesse

Greffière